



## Réunion du Conseil Municipal du 24 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT.

Date de la convocation : 18/09/2014

Présents : MMES MM. Claudine COURT, René HRYNIOW, André TARDY, Rose-Marie BREUILLAUD, Bernard JARDY, Ginette KANOU, Michel GIRAUD, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD, Fabien MOUTON, Stéphane GARNIER, Isabelle BAPTISTE, Emmanuel DIDIER, Nadège OLLIER, Guy BEAU.

Secrétaire : Michel GIRAUD

En ouverture de séance Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter une question à l'ordre du jour :  
- Décision modificative.  
Le Conseil accepte à l'unanimité l'ajout de cette question à l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 21 juillet 2014.

### **Autorisation vente maison Araujo**

Madame le Maire rappelle au Conseil que la commune s'est portée acquéreur de la propriété Araujo située 14 rue du Bourg en Haut afin de pouvoir agrandir le cimetière sur la partie arrière du tènement.

La commune a effectué quelques travaux : raccordement au réseau d'eaux usées, démolition du hangar menaçant de s'écrouler, bornage de la parcelle afin de détacher la partie destinée au cimetière, ... et souhaite vendre l'habitation implantée sur une parcelle de 622m<sup>2</sup>.

Une estimation a été donnée par l'agence Laforêt, inférieure à l'estimation des Domaines, et une autre sera demandée à l'agence Avis.

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de vendre la parcelle construite et de lui donner délégation afin de pouvoir signer tous les documents affairant à cette cession.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à céder la parcelle construite du tènement immobilier situé 14 rue du Bourg en Haut et à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

### **Augmentation enveloppe de fonctionnement voirie CALF**

Madame le Maire donne la parole à René HRYNIOW, adjoint délégué à la voirie, qui rappelle au Conseil qu'actuellement l'enveloppe de fonctionnement voirie de la CALF s'élève à 2000€.

La loi autorise la modification des attributions de compensation uniquement en cas de transfert de nouvelles charges, ou dans les six mois qui suivent les élections municipales.

Une nouvelle CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) doit se réunir afin de permettre aux communes de pouvoir modifier leur attribution de compensation. René HRYNIOW propose au Conseil de demander une augmentation de l'enveloppe voirie de 2000€, afin de passer celle-ci à 4000€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Demande à ce que le montant de l'enveloppe voirie soit modifié et porté à 4000€.

Pour rappel, l'aménagement du parking du lavoir est prévu sur 2015 pour un montant estimé à 55 000€, sans compter l'achat de la parcelle.

Chemin des Guignols le problème de l'eau stagnante dans le fossé pourrait être solutionné en faisant ruisseler les eaux pluviales en direction de l'ancienne voie ferrée. Les travaux sont estimés à 2531.52€ TTC. Le Conseil souhaite ajouter ces travaux à ceux prévus sur l'enveloppe CALF 2015.

### **Aménagement parking RD105**

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'une rencontre a eu lieu avec les riverains de la Rue de la Passerelle.

Le principal sujet évoqué a été le manque de place de parking le long de cette voie par rapport au nombre de logements.

Madame le Maire propose d'aménager la bande de terrain longeant le RD105 située après la propriété ROCHE et ayant accès à la rue de la Passerelle par l'espace aménagé de l'ancien canal.

Un devis estimatif des travaux a été demandé, il s'élève à 1980€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à engager ces travaux et à régler toutes les dépenses y afférent.

### **Arrêté du Maire refusant le transfert d'un pouvoir de police administrative spéciale**

Madame le Maire informe le Conseil qu'au vu des statuts de la CALF et des compétences qui lui ont été transmises en matière de voirie, d'assainissement, de gestion des déchets ménagers, d'habitat et de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, dans un délai de 6 mois suivant la date de l'élection du président de l'établissement public de coopération intercommunale (CALF), les maires des communes membres peuvent s'opposer, dans chacun des domaines cités ci-dessus au transfert de droit des pouvoirs de police.

Pour cela, ils notifient simplement leur opposition au président de l'établissement public de coopération intercommunale par le biais d'un arrêté du Maire.

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle prendra un arrêté refusant le transfert d'un pouvoir de police administrative spéciale pour les domaines énumérés ci-dessus.

Cet arrêté sera transmis à Monsieur le Président de la CALF.

### **Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux et Plancieux (SIVAP)**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du SIVAP du 24 septembre 2014, portant approbation de la modification de ses statuts et notamment de l'article 4.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces modifications ont pour but de préciser la domiciliation du siège du syndicat.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux Conseils Municipaux des Communes membres du syndicat de se prononcer sur l'approbation de la modification statutaire proposée.

Au terme de cette procédure d'approbation, la modification des statuts sera prononcée par arrêté du Préfet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Approuve la modification de l'article 4 des statuts du SIVAP.

### **Enveloppe cantonale**

Madame le Maire informe le conseil que Monsieur LAURENDON, conseiller général, propose la somme de 6800 € au titre des enveloppes cantonales de solidarité.

Madame le Maire propose les opérations suivantes : Réfection de la toiture de la salle des fêtes et achat d'une auto laveuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la subvention au titre de l'enveloppe cantonale d'un montant de 6800 € pour les opérations décrites ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subvention et à signer tous les documents.

### **Contentieux devant le tribunal administratif - PLU**

Madame le Maire informe le Conseil que par courrier en date du 08 septembre 2014, le Greffier en chef du tribunal administratif de Lyon nous transmet une requête n° 1406935-1 présentée par Monsieur Pierre RIVOLLIER pour Pierre et Marie-France RIVOLLIER, Bénédicte COGNET, Marc GRANGE et Jean-Paul GRANGE.

Cette requête vise le bien-fondé de la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme en date du 11 mars 2014 par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Madame le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- désigne le cabinet PETIT, avocats à Saint Etienne – 2 rue de la République - pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

### **Décision modificative : extension réseau SIEL**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041582 : GFP : Bâtiments et installation		5 500.00€
<b>Total D 204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>5 500.00€</b>
D 21538 : Autres réseaux	5 500.00€	
<b>Total D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>5 500.00€</b>	

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Point d'actualité CALF : - mutualisations : obligation pour être en cohérence avec le projet de territoire. La mutualisation n'est pas un transfert de compétence. 6 comités thématiques (COTHEM), 1 comité technique (COTECH) et un comité de pilotage (COPIL) vont travailler sur le sujet afin de mettre en place ce schéma de mutualisation et les actions qui en découleront.
  - FLU (Fonds Logement Unique) : s'adresse aux personnes en difficultés.
- Le Pays du Forez devient pôle d'équilibre territorial et rural.
- Chemins communaux : « visite » le samedi 4 octobre 2014, rendez-vous 9h en mairie.
- COCS : inauguration conjointe avec le SIVAP pour tous les travaux le vendredi 17 octobre à 14h.
- WC place des Marronniers : prévoir leur ouverture au minimum les fins de semaines.
- Parcelles SMIF : un groupe de travail va se mettre en place.
- Commission cimetièrre : réunion jeudi 9 octobre à 15h en mairie.
- Barnums : traces de moisissures sur les bâches, des réflexions ont été faites par les locataires. Une remise substantielle sera accordée à ces personnes.
- Extinction de l'éclairage public la nuit : permet de faire des économies. Voir aussi pour diminuer l'éclairage du rond-point du Cerizet.
- Illuminations de fin d'année : le Conseil est d'accord pour acheter de nouveaux motifs (1000€) pour « équiper » les boîtiers déjà installés.
- Voisins vigilants : demander à l'adjutant Ferréol (gendarmerie de Montrond) de venir présenter le concept avant un conseil municipal.
- Bibliothèque : mise en place d'une boîte à livres : son principe : permettre un échange gratuit de livres entre particuliers.
- Prévoir l'accueil des nouveaux arrivants avec peut-être un livret « nouvel arrivant », pour toutes les infos utiles.
- Voir avec les associations pour la mise en place d'un vrai forum des associations.
- Bulletin : prévoir une parution début décembre.
- Prochain conseil : mercredi 5 novembre 2014 à 20h.

La séance est levée à 22h15.